

Département
du Doubs

SÉANCE DU 28 JUILLET 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200728-71-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet.

N° 71/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 juillet 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 4 août 2020,

Objet de la délibération :ÉLECTION COMMISSION
D'APPEL D'OFFRE

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	80
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	10
· Dont représenté(e)s	4
· Excusé(e)s :	0
· Non excusé(e)s :	3
- Votants	94

Résultat du vote	
- Pour :	94
- Contre :	0
- Abstention :	0

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. BOLE Joel à M. MARGUET Vincent, M. PIERRET Boris à M. LAITHIER

Procuration Sébastien, M. GAMELON Yves à M. CURIE Claude, M. MAURICE Jaques à M. PERCIER Pascal**Suppléé(e)s** Mme JACQUES Elisabeth par M. JACQUES Hubert, Mme VIONNET Sarah par M. DEULEULE Patrick, M. MESNIER Christian par GUINET Thierry, M. VERMOT DESROCHES Gérard par Mme ARNOUX Fabienne, Mme DIAS PEREIRA Justine par M. ROYET Lionel, Mme SAGE Lydie par M. PAULY Martial, M. CHATELAIN Claude par M. CHEVRIAUX Nicolas, Mme LEBLANC VICHARD par Mme DELISLE Cristelle, Mme LHERITIER Sylvie par M. HEBERT Guy, M. MONNET Serge par M. JUSTE Hubert**Excusé(e)s****Absent(e)s** Mme BREUILLOT Christine, Mme FAILLENET Maryse, M. POGLIANO Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil, Madame GUILLAME Isabelle, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu le CGCT et notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5

Pour les établissements publics de coopération intercommunale, la Commission d'Appel d'Offres se compose de :

- ▶ Membres à voix délibérative : le Président de la Communauté de Communes et 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par l'assemblée délibérante au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- ▶ Membres à voix consultative : le comptable public de l'établissement et des personnes compétentes désignées par le Président de la Commission.

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité, valide la composition de la commission d'appel d'offres ci-dessous présidée par M. Grenier :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
GROSHENRY Maxime	GUILLAME Isabelle
LEGAIN Marie-christine	BERION Dominique
MARECHAL Philippe	MILLE Gaëtan
MARGUET Vincent	DALUZ Jean-Marie
STADELMANN Jean-Claude	HUMBERT Vincent

Fait et délibéré en séance, le 28.07.20

Pour Extrait conforme
Jean-Claude GRENIER

Président

